

Observations électroniques

Observation n°1 du 17 avril 2023 à 11h39

Auteur:

Romain Lamirand

Adresse de messagerie:

Sujet:

Logique de quota

Message:

Serai-il envisageable pour le prochain SAGE de réduire les quotas de prélèvement actuellement autorisés, de manière à anticiper une raréfaction de la ressource en eau ? Serait-il également possible d'envisager une réduction progressive sur l'ensemble des années concernées par le SAGE ? ex : 2024 quota = 98% de 2023, 2025 95% de 2023, etc.

Observation n°2 du 18 avril 2023 à 21h36

Auteur:

Didier Morel

Adresse de messagerie:

Sujet:

Production d'hydroélectricité sur la rivière Scarpe amont et canalisée

Message:

Bonjour, sur le tronçon de Maroeuil à Corbehem, la Scarpe était autrefois équipée de moulins qui fournissaient l'énergie pour des industries locales (meuneries en particulier) et la faune et la flore aquatiques s'étaient adaptées à cette situation. Puis vint le temps de l'arrêt de ces moulins et leur remplacement par des installations de production d'hydroélectricité comme à Saint-Laurent-Blangy à l'époque de la malterie ou à Brebières écluse amont où une installation de 150 kW est toujours en service et fonctionne parfaitement. Cette hydroélectricité est propre et n'entraîne aucune nuisance visuelle et auditive et sa production est tout à fait compatible avec la loi sur l'eau (expression française de la directive Européenne sur l'eau 2000). Or actuellement on casse les chutes d'eau pour, dit-on, rétablir la continuité écologique, ce qui quelque part doit perturber le système en place depuis longtemps avec les barrages; le mesure-t-on ? Et ce rétablissement consomme de l'argent public sans réellement créer de la valeur (confer la chute d'eau du moulin Francine à Maroeuil : près de 300,000 euros dépensés).

Ce que je propose dans le cadre d'une relance de la production d'hydroélectricité : étudier cette possibilité créatrice de valeur en même temps que l'installation d'une passe à poissons (les 2 ensemble sont compatibles selon la réglementation et le cas à l'écluse de Saint-Laurent-Blangy en sera l'illustration).

Cher CE, merci pour ton attention

Didier Morel

Observation n°3 du 23 avril 2023 à 13h54

Auteur:

sophie et stephane Monchy

Adresse de messagerie:

Sujet:

contribution à la demande d'approbation du SAGE Scarpe amont

Message:

A la lecture des documents du Sage et après participation au ciné-débat à Mont St éloi aux Choucas, nous souhaitons apporter notre soutien et notre approbation à ce projet mais souhaitons aussi apporter des idées supplémentaires à grande échelle autour du mieux vivre grâce à une eau saine et partagée:

instaurer une POLITIQUE massive d'interdiction et petit à petit de "débétonnisation" des espaces en périphérie des villes (promenades d'Artois, quelle ironie alors qu'on ne peut même pas s'y rendre à pied, Boréal Park, qui continue de s'étendre sur nos promenades et lieu de footing entre les champs, La zone leclerc Dainville....) en redynamisant efficacement et avec volonté les centre-ville qui se désertent . De plus dans ses zones commerciales tant qu'elles existent, exiger de laisser des espaces verts, de planter un maximum (legalisé) d'arbres par hm² et payer une taxe carbone conséquente afin de gérer ces espaces verts.

Ajouter dans tous les logos de prévention des messages du genre "consommez moins" ou "recyclez au maximum" ou encore "vivez, marchez, respirez" car la surconsommation, les transports en voiture sont aussi responsables de la pollution des sols et des eaux.

Augmenter le prix de l'eau par palier selon le nombre de personnes rattachées au foyer fiscal (avec un tarif différent pour les agriculteurs ou les industries) afin de faire payer plus à ceux qui sont de gros gaspilleurs d'eau ou plutôt leur apprendre à consommer moins.

Inciter à vivre en ville plutôt que de construire à tout va dans les espaces verts dans nos campagnes et nos villages. A terme rendre à la nature les villages sinistrés (du type route nationale avec 50 maisons de part et d'autres.

Observation n°4 du 25 avril 2023 à 21h19

Auteur:

Bertein Christine

Adresse de messagerie:

Sujet:

Enquête public sur le SAGE de la Scarpe Amont

Message:

En tant qu'usager, je suis consciente que la ressource en eau va diminuer dès cette année, en tant que consommateur, je suis sensible aux économies du particulier, réduire l'utilisation d'eau potable dans les toilettes (préférer une eau de récupération) arroser avec de l'eau de pluie. Petits gestes au quotidien.

A côté de cela, des forages de plus en plus nombreux continuent d'être autorisé pour irriguer(cela va immanquablement pomper dans les nappes phréatiques !!!Il serait urgent de mettre des cultures adaptées au changement climatique.

Les abérations que je tiens à relever : un magnifique terrain de golf sur la commune d'Anzin saint Aubin(utilisation de grandes quantité d'eau!!!)

Des zones d'activités et de commerces ne cessent de voir le jour autour d'Arras, en supprimant des terres agricoles qui ont pour vocation de retenir l'eau.

Il est urgent de privilégier des zones de protection autour des captages d'eau par des prairies, les abords des ruisseaux à protéger par des zones tampon.

Remettre en priorité l'objectif 1er d'atteindre pour 2027 : le bon état écologique et chimique des eaux superficielles et le bon état chimique des eaux souterraines pour être prioritaire pour les aides accordées par l'agence de l'eau.

Le Plan alimentaire territorial doit être utilisé prioritairement dans les zones d'alimentation des captages d'eau potable, en y installant un périmètre de protection par exemple des cultures sans intrants chimiques : agriculture biologique.

Observation n°5 du 26 avril 2023 à 14h51

Auteur:

Caron Pascal

Adresse de messagerie:**Sujet:**

Maillage écologique

Message:

Bonjour,

je suggère de mettre en place une continuité de végétation permanente entre toutes les parcelles de notre région. Les champs sont des open-fiels, sujet à l'évaporation et aux coulées de boues, sans compter de la pauvreté de la biodiversité...donc plantons, obligeons que chaque champ soit entouré de haies afin de retrouver un paysage de bocages qui retient plus l'eau, qui diminue la température, qui accueille des espèces et qui rend le paysage acceptable entre culture et respect du vivant.

Observation n°6 du 1^{er} mai 2023 à 7h06

Auteur:

Angélique Sapolin

Adresse de messagerie:**Sujet:**

Consultation SAGE de la Scarpe amont

Message:

Je suis inquiète que l'objectif de la CLE soit l'équilibre entre les prélèvements et les ressources. Comment assurer la préservation des ressources à long terme et prendre en compte le délai de plus en plus long de recharge des nappes à cause des sécheresses, en sachant qu'il y a aussi le risque de dégradation de la qualité de l'eau avec la moindre capacité de dilution des polluants due au changement climatique ?

Il n'y a pas assez d'aides pour l'Agriculture Biologique, notamment en amont des champs captants, la gestion des eaux pluviales (infiltration), et les cuves de récupération, et pas assez d'importance donnée aux pâturages et bocages. Il n'y a rien sur les puisards et les solutions low-tech comme les jardins de pluie par exemple.

Observation n°7 du 1^{er} mai 2023 à 20h50

Auteur:

OUTREBON

Adresse de messagerie:**Sujet:**

Contamination de l'eau qui "devrait" être potable

Message:

C'est un rapport de l'ANSES qui a tiré la sonnette d'alarme il y a quelques jours.

L'eau "potable" que nous buvons tous les jours est contaminée par les métabolites du chlorothalonil, un pesticide interdit depuis 2020.

Notre eau "potable" est aussi polluée par le métolachlore ESA (un autre pesticide), par des résidus d'explosifs, ou encore par le 1,4-dioxane, un solvant cancérigène !

Au total, c'est un tiers de l'eau distribuée en France qui serait non conforme à la réglementation...

Quid dans les "Hauts de France" et plus particulièrement dans le ressort territorial de la CUA ?

Il faut instituer des contrôles plus poussés et plus nombreux, ainsi que des sanctions envers ceux qui ne respectent pas les réglementations et jouent avec notre santé,

Bien sûr notamment la chimication et le maltraitement du sol par les inspireurs (d'une agriculture productiviste soutenue par la symbiose du ministère de l'agriculture et d'un syndicat affilié à l'agro-industrie contemptrice de l'écologie) ...sont de délétères résistances à subjuguier !

Année 2022 sèche, pluviométrie automnale basse, recharge des nappes faible (bienheureusement pas encore de programmes de méga- bassines en vue a priori dans les Hauts-de-France !) : tout est

réuni pour craindre des difficultés d'approvisionnement en eau en 2023. Les nappes se rechargent entre le mois de septembre et de mars. Le reste du temps, ce sont les plantes vertes qui absorbent l'essentiel des pluies. Autour de l'eau une mobilisation historiquement importante se met en place. Il faudra bannir le maïs pour qu'il fasse place en retour aux légumineuses (luzerne, trèfle plantes familières jusqu'à cette mal inspirée "révolution verte") et sans doute aussi de l'agro-foresterie... (cf les professeurs Marc Dufumier d'Agro-Tech et Marc-André Selosse du Muséum d'Histoire naturelle ...)

Cela paraît figurer dans les préoccupations du SAGE, mais le type actuel de gestion de l'eau rend sceptiques les usagers de l'eau devenant de plus en plus septique !

Le retour en régie publique est de toute évidence la clé d'échappement aux simulations qualitatives résultant d'une délégation à une multinationale quasi monopolistique essentiellement motivée par ses profits financiers

Observation n° 8 du 5 mai 2023 à 11h18

Auteur:

Hervé Saint-Maxent

Adresse de messagerie:

Sujet:

demande d'approbation du schéma d'aménagement du bassin de la scarpe amont

Message:

Beaucoup de choses positives , qui vont dans le bon sens dans ce plan mais pas assez de choses contraignantes dans le règlement pour pouvoir assurer l'efficacité et le bon fonctionnement de ce plan et en particulier en matière agricole car climat, sols et eaux sont très liés et il est impossible de résoudre les problèmes concernant l'eau sans un profond changement des pratiques agricoles allant vers l'agroécologie (agriculture biologique, agriculture paysanne, permaculture , agroforesterie) . Dans ce domaine il est nécessaire d'imposer et d'interdire mais en même temps de dialoguer avec les agriculteurs conventionnels afin de les persuader de la nécessité du changement et de les aider à le faire sur le plan technique et financier .

il est aussi nécessaire d'être plus exigeant dans le contrôle des forages pour l'irrigation qui doivent être effectivement interdit a moins de 500 mètres des cours d'eau .

Pour mieux protéger les captages : définir la zone d'alimentation et la protéger entièrement par reboisement ou cultures agro-écologiques ; ce serait l'occasion d'implanter par exemple davantage de maraîchage biologique qui participerait à l'auto-suffisance alimentaire du territoire ; attention à ce que la méthanisation à outrance ne perturbe pas cette recherche nécessaire d'une autonomie alimentaire en accaparant des terres pour des cultures dédiées à la méthanisation au détriment de cultures vivrières

surtout si ces cultures sont grosses consommatrices d'eau !

il faut pour appliquer et surveiller toutes ces mesures une structure comprenant toutes les parties intéressées et lui donner les moyens de fonctionner

l'importance des problèmes posés par la gestion de l'eau implique une gestion publique en régie seule en mesure et ayant la volonté d'avoir une vision globale et à long terme de ces problèmes

*il faut aussi impérativement en effet restaurer les rivières et protéger les zones humides
une question : le développement très important de la culture de la pomme de terre sur le territoire
ne pose t-il pas un problème pour la bonne santé des sols et donc de l'eau ??
cordialement*

H. Saint-Maxent

Observation n°9 du 4 mai 2023 à 21h05

Auteur:

Mme Portebois

Adresse de messagerie:

Sujet:

Avis sur l'enquête publique

Message:

AVIS sur enquête publique S.A.G.E.

Je demande une aide pour remettre en conformité les assainissements dans les zones à risque de pollution des nappes.

Pour exemple : Ici, à Rivière, ma maison se situe à 80 m du lit du Crinchon. Je n'ai pas les moyens de mettre 10 000 euros pour mettre en conformité mon assainissement. Je souhaiterai que l'Agence de l'eau ou la CUA, apporte une aide financière aux particuliers pour ces travaux, comme cela existe pour le collectif.

Les zones de pâturages doivent être absolument préservée autour du captage de Rivière et dans toute la vallée pour éviter les risques de pollution.

Les pâtures captent l'eau, la filtre, et protège le village des coulées de boue.

Dans les zones d'alimentation des captages de Rivière, il en existe deux un au Ventaire et un en montant sur Beaumetz, je demande à ce qu'un périmètre de protection soit géré par la collectivité et planté d'arbres.

Qu'il n'y ait plus d'épandages de produits chimiques.

Récupérer les terrains à proximité des captages et le long du fil d'eau par la collectivité, y planter des arbres, y encourager des cultures et du maraîchage biologique.

Observation n°10 du 5 mai 2023 à 15h49

Auteur:

mme beauvois

Adresse de messagerie:

Sujet:

avis sur l'enquête du SAGE

Message:

Suite à l'enquête du SAGE, il est plus qu'urgent de réagir, pour le maintien et la qualité de l'eau indispensable à la vie.

Elle deviendra rare d'ici peu si rien n'est fait, d'autant plus que le réchauffement climatique est déjà plus que présent :

- Que ce soit par les tornades voire les coups de vent de plus en plus fréquents, les hausses de température qui surviennent, les coulées de boue dues à une modernité et un développement économique qui cimentent à perte de vue dans les villes, ou les pertes de haies dans nos campagnes.
- Nous devrions prendre le problème à bras le corps et avoir à l'heure actuelle des obligations par l'état pour éviter de perdre ce temps précieux. L'état ne réagit pas et dès que les modifications auront été voté nous serons très certainement en manque car il sera trop tard.
- Il faut changer nos habitudes, consommer différemment
 - o Récupérer les eaux de pluies au maximum
 - o Changer la façon de construire au moment des assainissements et veiller à récupérer le maximum ou polluer le moins possible.
 - o Herbacées au maximum dans les villes ou obliger à le faire chez les grands industriels lors des constructions d'immeubles ou de zones industrielle.
 - o Veiller à une biodiversité en ville comme à la campagne en pensant à de très nombreuses essences différentes et des variétés anciennes d'arbres résistant plus facilement à la sécheresse.
 - En vue de retrouver plus facilement des pollinisateurs et toutes les espèces d'insectes qui en profitent ainsi qu'une majorité d'espèces d'oiseaux.
 - Récupérer le moindre coin et le laisser en terre pour l'infiltration des eaux.
- Obliger les habitations à avoir un récupérateur d'eau.
- La pollution vient peut-être de l'agriculture de cette dernière décennie, mais les obligations actuelles sont de plus en plus sévères. De nombreux produits sont désormais interdits. Cette pollution ne s'arrête pas uniquement à une corporation mais aux industriels toujours plus pressés par le rendement et le côté financier et par nous (population) de plus en plus nombreuse et toujours plus exigeante.
- Il faut que l'individu prenne conscience des réalités, cependant le français n'en prendra conscience que lorsque l'eau sera coupée régulièrement à son robinet ou que l'état d'alerte sera lancé régulièrement comme cet hiver pour l'électricité ce qui a fait reculer la consommation.
- Il faut agir mais..... La répartition sera-t-elle équitable et impartiale.
- Il en est de chacun d'entre nous de réagir, de penser et de tout faire pour modifier les habitudes et changer ce qui peut permettre de gagner en eau. (les chasses d'eau, la récupération, les arrosages inutiles.

Observation n°11 du 6 mai 2023 à 10h35

Auteur:

CACHERA Jean Philippe

Adresse de messagerie:

Sujet:

consultation SAGE

Message:

Bonjour .

Ayant assisté à la dernière consultation publique à Vitry en Artois, je réitère mon étonnement au peu de personnes présentes lors de ces consultations, alors que le sujet est d'importance vitale pour les populations dans les décennies à venir .

Sur les propositions portées préalablement , je souscris à l'ensemble des sept propositions précédentes formulées .

Nous nous permettons d'insister sur :

1 un retour à la gestion de l'eau par un syndicat mixte à la fin de la durée du mandat confiées à des sociétés privées, l'eau est un bien public et ne peut être géré par des intérêts privés.

2 une sensibilisation accrue de la population à la question de l'eau (pas normal que cela concerne à priori si peu de citoyens) .

3 de l'information sur les moyens individuels à mettre en place pour économiser l'eau (les compteurs individuels sont des indicateurs des économies faites) . Sur ce point, les efforts commencent par des actions individuelles (eau de récupération pour les toilettes, eau de pluie)

4 une action d'information sur les milieux scolaires .

5 contrôler , voir interdire le captage certaines entreprises agro alimentaires de captage des nappes sous terraines pour leurs activités de production (cf une célèbre entreprise sous licence américaine de production de coca en région parisienne) .

et pour en terminer un article sur la situation des nappes dans la région Haut de France, où malheureusement nous ne sommes pas les mieux lotis . (

20minutes.fr/planete/environnement/4035202-20230504-secheresse-pourquoi-region-hauts-france-plus-touchees-manque-eau?fbclid=IwAR3rrntQ9HRhK9-ufUVyVgkSci4Udc81jjq-7tZojX9DKQl3ackdy9ncfec)

Enfin il est dommage que le SAGE n'est qu'un pouvoir d'incitateur et consultatif pour la prise d'actions concrètes et efficaces .

Votre dévoué et intimement convaincu que l'eau (de qualité) c'est la VIE .

Observation n°12 du 8 mai 2023 à 10h18

Auteur:

Association eau secours Arrageois

Adresse de messagerie:**Sujet:**

Projet de PAGD SAGE Scarpe Amont

Message:

PAGD Scarpe Amont - Des remarques, des questions, des propositions (qui viennent partiellement en appui de celles du projet) ...

Merci pour ce travail auquel a participé notre association dans la mesure de ses moyens ...

** POUR REUSSIR CE PLAN*

Les mesures contraignantes (dans le règlement) sont à approuver, mais elles sont peu nombreuses.

Question : Certaines mesures préconisées sont elles destinées à évoluer pour passer du « souhaitable » au « à réaliser à court terme » ? (exemples : la mise en place de zones de maraichages ou de cultures fruitières en AB sur les aires de captage (notamment pour le captage Méaulens) – ou l'orientation vers une auto suffisance du territoire - voir ci dessous). Nous avons conscience aussi qu'à part quelques priorités absolues, la persuasion est préférable.

** L'AGRICULTURE - 1*

On voit que l'agriculture joue un rôle primordial – pour la vie et la qualité des sols, donc la bonne recharge des nappes – et pour la prévention des pollutions dues aux nitrates et aux pesticides et leurs métabolites.

Le monde agricole dans sa diversité est donc un partenaire privilégié de la CLE pour la réussite de ce plan d'aménagement des eaux. Les propositions sont nombreuses et vont dans la bonne direction (changement des pratiques, conversion à l'agriculture biologique, mise en place d'un groupement d'intérêt économique et environnemental etc ...).

Question : Comment est réalisé le suivi des évolutions absolument nécessaires dans ce domaine ?

Propositions : Le but n'étant pas d'incriminer tels ou tels professionnels de l'agriculture, (certains se sentent déjà mal aimés), n'est-il pas possible d'établir modestement quelques passerelles entre ceux qui le désirent et les habitants du territoire, notamment par des visites, afin de comprendre les difficultés que posent les changements et pour apporter l'appui des habitants.

PS : Peut on avoir connaissance de la charte agricole des bonnes pratiques ?

Remarque et interrogation ...

En cette période de plantations dans l'agriculture, les randonneurs qui sillonnent la région peuvent voir les immenses parcelles plantées, à perte de vue, de manière uniforme (en grande partie de pommes de terre, et généralement sans barbuttes). On est loin de « la réduction de la taille des parcelles ou de la pratique de cultures en bandes » ou du « rétablissement de haies » (propositions du SAGE). Pourtant ces agriculteurs connaissent sans doute les études sur l'agroécologie décrites de manière scientifique avec conviction et rigueur notamment par Marc André Sélosse ou Marc Dufumier. Que faut-il en conclure ? Recherche uniquement de rentabilité à court terme ? La faute aux cahiers des charges ? Des conseils qui ne vont pas dans le bon sens ? Une mauvaise volonté de certains opérateurs agricoles ? L'adoption du PAGD peut-il faire évoluer les choses ; le paiement pour services environnemen taux serait-il convaincant ?

** L'AGRICULTURE – 2*

Pour améliorer la vie des sols et la qualité de l'eau, tout en s'orientant vers un meilleur approvisionnement local :

Proposition : Décider d'une orientation vers un début d'autosuffisance alimentaire (produits

marais, fruitiers en AB et élevage extensif). Ce qui demanderait une conversion partielle de certaines parcelles d'agriculture industrielles. Ces productions en AB pourraient se faire prioritairement sur les aires d'alimentation des captages. La préemption de parcelles accordée aux communes pourrait être utilisée.

Proposition : Cette mesure devrait s'accompagner de dispositions dans le PAT, afin de sécuriser l'écoulement des nouvelles productions. (Cette mesure entrerait aussi en résonance avec le PCAET, puisqu'elle permettrait des circuits courts).

** METHANISATION*

La question de la méthanisation est un sujet de discussion au sein du monde agricole et ailleurs. L'enrichissement des sols en matières organiques nécessaire pour une bonne porosité et une meilleure recharge des nappes pourrait être altéré par un trop grand attrait vers les méthaniseurs. L'orientation vers une autosuffisance alimentaire du territoire pourrait aussi être perturbée.

Proposition : La CLE pourrait avoir un regard sur l'état de la méthanisation sur le territoire (les intrants, les digestats ...) qui apparaîtrait dans le «tableau de bord » annuel et apporterait de la transparence pour les habitants qui s'interrogent.

** DIAGNOSTIC : ETAT DES EAUX*

Depuis la réalisation de ce projet de plan d'aménagement des eaux, de nouveaux métabolites de pesticides ont défrayé la chronique (Métolachlore et Chlorothalonil notamment). Les PFAS ont aussi été détectés à grande échelle, le problème de leur toxicité et de leur difficile dégradation a été souligné.

Question : Qu'en est il des analyses sur notre bassin versant pour les eaux de surface et les eaux des nappes ?

Proposition : Poursuivre la délivrance des informations sur les nouveaux polluants décelés dans notre bassin versant.

** L'IMPLICATION DES USAGERS - 1*

On se rend compte que la plupart des habitants n'ont pas connaissance de ce projet de PAGD ; la plupart n'ont pas été informés des présentations sous forme de vidéo débat et la fréquentation a été très faible par rapport au territoire.

Proposition : A part les actions de sensibilisation prévues (ex dans les écoles ou lycées) établir un plan de communication bien plus performant, par ex commune par commune, avec l'aide des associations et structures existantes.

PS : Des précisions sur l'observatoire de l'eau ?

** L'IMPLICATION DES USAGERS – 2*

Il est donc nécessaire qu'un maximum de personnes se sentent impliquées (pour les usages de l'eau, la sobriété, pour les pollutions domestiques, le choix de son alimentation etc ...). Mais des usagers ne comprennent pas qu'il ne puisse pas en être de même pour la gestion du petit cycle de l'eau (eau d'alimentation et assainissement) - qui est un des éléments de ce projet - si cette gestion est déléguée au privé, ce qui exclut toute participation de représentants d'usagers.

Proposition : Commencer à travailler à une gestion publique avec participation d'usagers là où cette gestion est déléguée à une multinationale.

** EAU DOMESTIQUE ET SOBRIETE*

Une tarification progressive de l'eau permet – à côté de son aspect social – d'éviter un éventuel gaspillage. Mais paradoxalement si dans la tarification, la part fixe (ou abonnement) est élevée, le petit consommateur paie un prix au m3 plus élevé que les autres...

Proposition : Supprimer ou diminuer fortement la part fixe dans la tarification de l'eau d'alimentation.

DCE article 4

« Les États membres protègent, améliorent et restaurent toutes les masses d'eau de surface, afin de parvenir à un bon état des eaux de surface au plus tard quinze ans après la date d'entrée en vigueur de la présente directive ». (idem pour les masses d'eau souterraines). Deux reports sont possibles (c'est le cas) ; à condition « toutes les mesures pratiques sont prises pour atténuer l'incidence négative sur l'état de la masse d'eau »

Pour finir :

Des questions pour bien appréhender ce projet de PAGD :

- quelle est la charte de bonnes pratiques en agriculture*
- sait-on quelle pourra être la nouvelle structure porteuse*
- qui sont les « partenaires financiers »*
- pourra-t-on avoir une transparence sur la méthanisation, notamment pour Euraméthéa et les autres méthaniseurs*
- l'observatoire de l'eau, le suivi des mesures notamment en agriculture, seront-ils du ressort uniquement de la CLE*

Ces commentaires ont été rédigés par l'association locale « eau secours Arrageois » qui souhaiterait participer de manière active à la suite de ce projet.

Observation n°13 du 8 mai 2023 à 18h39

Auteur:

Coilliot Pascal

Adresse de messagerie:

Sujet:

Points de captage

Message:

Il est urgent de définir une aire autour des points de captage et la protéger : Inciter à des cultures sans intrants chimiques, prairies, arbres en faisant utiliser des dispositifs d'aides à créer ou existants comme les PSE (Paiements pour Services Environnementaux)

Observation n°14 du 9 mai 2023 à 11h15

Auteur:

BODDAERT Bertrand - chambre d'agriculture nord pas de calais

Adresse de messagerie:

Sujet:

remarques formulées concernant les projets de PAGD et de règlement.

Message:

*Monsieur le Président de la commission
d'enquête du SAGE SCARPE AMONT
Mairie d'ARRAS
6 place Guy Mollet
62 022 ARRAS Cedex*

Saint-Laurent-Blangy, le 2 mai 2023

Monsieur le Président,

Nos services ont pris connaissance des documents relatifs au projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe Amont.

*Concernant ces documents mis en enquête publique, nous souhaitons apporter quelques remarques formulées par les représentants de la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais pour les documents du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et du projet de règlement. De plus, nous souhaitons avoir des précisions sur les termes utilisés pour la rédaction de la règle de l'article n°2 et nous demandons des adaptations concernant l'application de cette future règle suite aux interrogations des agriculteurs irrigants ou futurs irrigants présents sur le territoire du SAGE. Comptant vivement que ces observations soient prises en considération et dans l'attente d'une suite favorable à notre demande concernant la future règle de l'article n°2 du SAGE, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.
le président, Christian DURLIN.*

Projet de SAGE SCARPE AMONT

DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS

1. Concernant le projet PAGD, suite à la lecture du document, nous souhaitons apporter quelques précisions concernant certaines orientations ou dispositions à savoir :

P 80 : Orientation 6 : Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires ralentissant les écoulements

Concernant cette orientation, nous souhaitons apporter une remarque sur le dernier paragraphe. En effet, la profession agricole a bien conscience de l'intérêt de préserver les éléments paysagers

tels que les haies et les dispositifs linéaires spécifiques (fascines, talus, bandes enherbées) pour limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement. Néanmoins, comme cela a déjà été précisé lors de précédentes réunions, les documents d'urbanisme ne peuvent en aucun cas définir les pratiques et orienter les choix de productions agricoles (cultures, prairies...).

Nous souhaitons donc que la dernière phrase du paragraphe soit modifiée en retirant le terme « prairies », à savoir :

« Pour cela, elle met à contribution les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) qui devront intégrer des objectifs de préservation des éléments paysagers existants.»

P 83 : Disposition 6.4 : Réaliser des programmes de lutte contre le risque érosif à l'échelle des petits bassins versants

Concernant cette disposition, nous souhaitons apporter la précision sur le fait que la chambre d'agriculture et les propriétaires doivent être associés, dès le départ, dans la mise en place de ces programmes de lutte contre le risque érosif afin de favoriser le dialogue et la concertation entre les différents intervenants porteurs du projet (représentants des communes, EPCI, bureau d'études...) et les agriculteurs et propriétaires des parcelles du territoire concernées par les projets d'aménagements d'hydraulique douce.

P 83 : Disposition 6.5 : Mettre en place et entretenir des aménagements d'hydraulique douce

Concernant cette disposition, nous prenons acte du fait que les collectivités territoriales élaborent des plans de gestion des ouvrages d'hydraulique douce. Par contre, il est nécessaire que les collectivités participent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des linéaires d'hydraulique douce.

En effet, l'entretien des ouvrages type haie demande une certaine pratique avec un travail manuel notamment lors des premières années. De même, l'entretien des fascines est également assez technique quant à la manière de tailler les branches et de confectionner les fagots. Par conséquent, cette phase d'entretien des ouvrages doit nécessairement être réalisée par des entreprises, notamment lors des premières années, pour garantir le bon état et donc le bon fonctionnement dans le temps de ces ouvrages.

Au final, nous demandons que la Chambre d'agriculture soit associée, dès le départ, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans de gestion des ouvrages d'hydraulique douce sur les aspects technique et financier afin de favoriser le dialogue et la concertation entre les différents intervenants porteurs du projet (représentants des communes, EPCI, bureau d'études...) et les agriculteurs du territoire concernés par ces projets.

2. Concernant le projet de règlement, suite à la lecture du document, nous souhaitons apporter quelques remarques sur les projets de règle 1 et 2. Nous demandons également des précisions et des adaptations concernant l'application de la règle 2 suite aux interrogations des agriculteurs irrigants ou futurs irrigants sur le territoire du SAGE.

Article 1 : Répartition de volumes globaux prélevables entre usages

Pour rappel, les prélèvements à destination de l'irrigation agricole restent relativement faibles sur le territoire de la Scarpe et se situent autour des 10% des prélèvements totaux en eaux souterraines du territoire.

Le nombre de demandes d'autorisation de nouveaux forages a augmenté ces dernières années, dans un contexte de changement climatique. Toutefois, ce développement de l'irrigation, essentiellement pour les légumes de plein champ et les pommes de terre, correspond à une demande des

consommateurs et des industriels de l'agro-alimentaire qui souhaitent sécuriser leur approvisionnement en qualité et en quantité. Tout cela s'inscrit dans des cahiers des charges à respecter par les agriculteurs. D'autre part, l'agro-alimentaire est souvent cité comme un atout du territoire de l'Arrageois et de la région des Hauts de France. Il paraît donc souhaitable que l'approvisionnement en matières premières agricoles puisse continuer de se faire le plus possible au local. De fait, l'adaptation au changement climatique tout en conservant les filières locales d'approvisionnement passera nécessairement par un développement concerté de l'irrigation agricole. Cette démarche est en parfaite adéquation avec l'objectif du maintien de la souveraineté alimentaire de la France mis en avant régulièrement par les responsables politiques qui gouvernent actuellement le pays.

De fait, nous prenons acte de la mise en œuvre de cette règle concernant la répartition de volumes globaux prélevables entre usages à compter du 1er janvier 2026. Toutefois, au vu des évolutions réglementaires dans un contexte de changement climatique, nous souhaitons qu'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés soit mise en place sur le territoire du SAGE.

De fait, nous souhaitons apporter un complément à la phrase indiquée en dessous du tableau 1, à savoir :

« La règle entre en vigueur à compter du 1er janvier 2026. La Commission Locale de l'Eau procède aux modifications nécessaires des volumes prélevables sur la base des conclusions de l'étude quantitative. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette règle, une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés est mise en place. Cette démarche peut être réalisée dans le cadre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) »

Article 2 : Interdiction des prélèvements en nappe à proximité des cours d'eau

Concernant cette règle, nous souhaitons apporter des remarques sur les éléments du contexte et des compléments à l'énoncé de la règle.

Pour les éléments de contexte, nous prenons acte que la justification de la règle préservant une bande de 500 mètres de part et d'autre des cours d'eau naturels pour l'autorisation de prélèvements en période d'étiage s'appuie uniquement sur les résultats d'une étude menée par le BRGM sur le bassin versant de l'Avre situé dans le département de la Somme. Même si il est indiqué que le contexte hydrogéologique est proche de celui de la Scarpe amont (nappe de la craie libre et en relation directe avec les cours d'eau superficiels), il serait intéressant de réaliser une étude pour les 3 cours d'eau concernés (la scarpe rivière, le gy et le crinchon) afin de pouvoir disposer des données des bassins versants concernés et, de fait, optimiser l'exploitation des eaux souterraines pour les différents usages (eau potable, industrie et agriculture).

S'agissant de l'énoncé de la règle, nous souhaitons avoir des précisions sur les termes utilisés et la mise en application concrète de cette règle suite aux questionnements des agriculteurs irrigants ou futurs irrigants potentiellement concernés par la bande des 500 mètres de part et d'autre des 3 cours d'eau.

En effet, pour les agriculteurs déjà irrigants, ils sont titulaires d'un récépissé de prélèvements en eau pour leur forage où il est fait mention d'une durée de 15 ans pour l'exploitation de l'installation à compter de la date de signature. De fait, pour le renouvellement de l'exploitation de leur forage existant, une incertitude apparaît selon les termes utilisés aujourd'hui dans l'énoncé de la règle.

Par conséquent, face à l'investissement réalisé et la potentielle remise en question de l'exploitation du forage au-delà des 15 ans, les agriculteurs irrigants concernés souhaitent pouvoir continuer à exploiter leur forage au-delà de cette durée des 15 ans et demandent donc d'être exonérés de l'application de cette nouvelle règle pour leur forage qui bénéficie d'une antériorité par rapport au projet de la règle inscrite dans le futur règlement du SAGE SCARPE AMONT.

De même, pour les agriculteurs porteurs d'un projet de création de forage, concerné par la bande des 500 mètres de part et d'autre de l'un des 3 cours d'eau, ils bénéficient d'un récépissé de déclaration délivré par les services de la DDTM qui les autorisent à réaliser leur forage. Cette autorisation, délivrée pour la création du forage, sera suivie lorsque l'ouvrage sera réalisé, d'un dépôt de dossier de demande de prélèvement pour pouvoir exploiter l'eau du forage en irrigation agricole. Par conséquent, les agriculteurs, futurs irrigants, concernés par cette situation, demandent des garanties concernant la réalisation concrète de leur projet de forage pour une utilisation en irrigation agricole. Comme pour les agriculteurs concernés par des forages existants dans la bande des 500 mètres, ils demandent donc également d'être exonérés de l'application de cette nouvelle règle pour leur projet de forage qui bénéficie d'une antériorité par rapport au projet de la règle inscrite dans le futur règlement du SAGE SCARPE AMONT.

Observation n°15 du 9 mai 2023 à 13h13

Auteur:

Jacques Delforge

Adresse de messagerie:

jacques3.delforge@gmail.com

Sujet:

Evolution de la législation

Message:

Si j'ai bien compris, le SAGE sera incitatif. Il donnera essentiellement des recommandations, ce qui est très certainement louable. Cependant, l'urgence actuelle face aux problématiques de l'eau, qui ne feront que s'amplifier, nécessiteront à terme une régulation et un contrôle accru de la part des pouvoirs publics. Une vigilance attentive et une détermination forte doivent s'imposer à présent dans les aménagements publics et privés, que ce soit dans les domaines industriels, agricoles ou domestiques.

Les citoyens doivent être tenus au courant des décisions prises voire participer à ces mêmes prises de décisions en s'exprimant par le vote, à l'instar de ce qui se pratique aux Pays-Bas, pays précurseur en terme de gestion de l'eau.

Cette prise de conscience politique au sens noble du terme devrait à mon sens aboutir à prévenir drames et conflits, et assurer à chacun l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante.

Observation n°16 du 9 mai 2023 à 22h32

Auteur:

Claudine Kaiser et Jean-François Jeannot

Adresse de messagerie:**Sujet:**

observations concernant le projet du SAGE de la Scarpe amont

Message:

Merci pour ce travail transparent et de qualité.

Par manque de connaissances précises et de compétences techniques, nous tenons surtout à nous exprimer en tant que citoyens, responsables et usagers de l'eau : Bien Commun de l'Humanité.

Le diagnostic désastreux actuel de la qualité de l'eau, et sa disponibilité qui s'annonce de plus en plus réduite, imposent d'accroître le niveau d'exigences. Il nous semble urgent de dépasser le stade des incitations pour arriver à celui des obligations. Ce qui implique des moyens pour réaliser de réels contrôles, en particulier à l'égard des pratiques agricoles et industrielles, aussi bien en ce qui concerne les volumes d'eau prélevée que les conséquences de ces pratiques sur la qualité de l'eau.

Questions à propos du règlement :

- *Cadre juridique : Les infractions relèvent actuellement d'une contravention de 5ème classe (amende de 1500€ maximum).*

Cette sanction apparaît comme dérisoire par rapport aux «crimes» potentiels commis. Existe-t-il d'autres dispositions légales sanctionnant plus sévèrement ? Une loi attribue-t-elle le statut de délit à une récidive ? Une loi sur la biodiversité à sanctions plus sévères peut-elle être invoquée ?

- *Règle n°1 : la répartition et la limitation des volumes de captage est en effet indispensable, mais d'autres projets sont allés plus loin en délimitant une superficie la plus grande possible autour des zones d'alimentation des captages et en y interdisant l'utilisation d'intrants, en renaturant, en y implantant des cultures maraîchères, afin d'imposer une qualité optimale des sols.*

- *Règle n°2 : quelle justification exclut le forage, situé à Aubigny en Artois, codé 00261X0073/F1 ? (nouvelle nomenclature BSS000CLRX ?)*

- *Règle n°3 : concernant le taux d'abattement des MES, la norme européenne (certes facultative) pour les stations d'épuration est de 90 %. Pourquoi celui proposé pour le SAGE (de 65 %) n'est-il pas aligné à celui des stations d'épuration ?*

- *Règle n°5 : Concernant les 4 parcelles bénéficiant d'une dérogation pour artificialisation d'une zone humide, le SDAGE impose des compensations à hauteur de 300 % des superficies des zones humides détruites. Quelles sont précisément ces compensations ? Même demande concernant les projets de Feuchy et Duisans.*

Points divers :

- *Question : Existe-t-il un organisme « Observatoire de l'eau » ?*

- *L'enjeu énorme de la gestion de l'eau mérite que celle-ci ne soit plus confiée à une multinationale, mais relève d'une gestion publique locale.*

- *Il serait également judicieux d'établir un lien de cohérence avec l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial en cours et la question cruciale de l'autosuffisance alimentaire.*

Observation n°17 du 10 mai 2023 à 14h04

Auteur:

Jean-Luc BERTOUX

Adresse de messagerie:

Sujet:

L'eau, un bien public

Message:

Conséquences de l'usage irresponsable de l'eau

Il y a plusieurs arguments contre l'usage irresponsable de l'eau par certains secteurs tels que les industriels et les agriculteurs : épuisement des ressources en eau, pollution de l'eau, déséquilibre écologique et effets sur la santé.

1. Épuisement des ressources en eau

L'usage excessif de l'eau par les industries et l'agriculture entraîne l'épuisement des nappes souterraines. Cela conduit à une diminution de la disponibilité de l'eau pour les autres utilisateurs et rend la gestion de l'eau plus difficile pour les gouvernements et les organisations de protection de l'environnement.

Les nappes souterraines sont souvent utilisées pour l'irrigation de cultures, l'alimentation en eau potable pour les villes et les villages, et pour les activités industrielles. Lorsque l'eau est pompée à un rythme plus rapide que celui auquel elle peut être reconstituée naturellement, cela peut entraîner une diminution permanente des niveaux d'eau souterraine.

Cela peut avoir des conséquences graves pour les communautés environnantes qui dépendent de l'eau souterraine pour leurs besoins en eau. Si la nappe est épuisée, il peut être difficile de trouver une source d'eau alternative pour répondre aux besoins en eau de la communauté.

En outre, la diminution des niveaux d'eau souterraine peut avoir des effets à long terme sur l'environnement local. Par exemple, la baisse du niveau de la nappe souterraine entraîne une diminution de la quantité d'eau disponible pour les écosystèmes locaux, ce qui perturbe les habitats naturels des animaux et des plantes.

En fin de compte, la gestion responsable des ressources en eau est essentielle pour préserver cette ressource vitale pour les générations futures. Il est important de mettre en place des mesures de conservation de l'eau et de surveiller l'utilisation de l'eau par les industries et les agriculteurs pour éviter l'épuisement des nappes souterraines et assurer la durabilité de nos ressources en eau.

2. Pollution de l'eau

Les industries produisent des déchets liquides (voire des microparticules comme avec les plastiques) qui polluent les sources d'eau locales. Les agriculteurs utilisent des pesticides et des engrais chimiques qui contaminent les nappes souterraines et les cours d'eau voisins. Cela a, de façon quasi systématique, des effets néfastes sur la santé des personnes et des animaux qui boivent cette eau, ainsi que sur les écosystèmes locaux.

La pollution de l'eau causée par les activités industrielles et agricoles peut prendre de nombreuses formes. Les industries produisent souvent des déchets liquides contenant des produits chimiques toxiques, des métaux lourds, des huiles et des graisses, qui peuvent être déversés dans les rivières, les lacs ou les océans. Ces substances sont très dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement.

Les produits chimiques toxiques tels que le mercure, le plomb, le cadmium et le nickel, s'accumulent dans les tissus des animaux aquatiques et s'introduisent dans la chaîne alimentaire. Les effets néfastes sur la santé humaine peuvent inclure des troubles neurologiques, des dommages au foie et aux reins, des problèmes respiratoires et des cancers.

Les agriculteurs peuvent également contribuer à la pollution de l'eau en utilisant des pesticides et

des engrais chimiques qui contaminent les nappes phréatiques et les cours d'eau voisins. Les pesticides sont particulièrement dangereux, car toxiques pour les humains et les animaux. Les engrais chimiques, quant à eux, entraînent une eutrophisation excessive des plans d'eau, ce qui favorise la croissance de plantes aquatiques qui perturbent l'écosystème local.

Lorsque les eaux souterraines et les cours d'eau sont contaminés, cela a des effets néfastes sur la santé des personnes et des animaux qui boivent cette eau, ainsi que sur les écosystèmes locaux. Les maladies liées à la pollution de l'eau incluent des troubles gastro-intestinaux, des maladies de la peau, des problèmes respiratoires et des infections.

En outre, les écosystèmes locaux, tels que les marécages, les lacs et les rivières, sont gravement affectés par la pollution de l'eau. Les plantes et les animaux aquatiques sont tués ou déplacés, ce qui a un effet domino sur l'écosystème entier. Les écosystèmes aquatiques sont également affectés par la modification des habitats et les espèces envahissantes.

Pour lutter contre la pollution de l'eau, il est important de surveiller et de réglementer les activités industrielles et agricoles qui ont un impact sur la qualité de l'eau. Des normes strictes pour la qualité de l'eau peuvent aider à prévenir la pollution et à protéger les écosystèmes locaux. Les pratiques agricoles durables, telles que l'utilisation de méthodes biologiques et organiques, peuvent également réduire la pollution de l'eau. Enfin, l'éducation du public sur l'importance de préserver les ressources en eau peut également contribuer à réduire la pollution de l'eau.

3. Déséquilibre écologique

Les nappes souterraines et les rivières sont souvent étroitement liées aux écosystèmes locaux, tels que les zones humides et les habitats d'espèces animales. Si les niveaux d'eau diminuent en raison de l'usage excessif, cela entraîne des perturbations écologiques qui ont des répercussions sur l'ensemble de l'écosystème.

Le déséquilibre écologique est un autre effet néfaste de l'usage excessif et irresponsable de l'eau. Les écosystèmes aquatiques sont délicats et complexes, et un changement dans la quantité ou la qualité de l'eau perturbe tout l'écosystème. L'irrigation excessive entraîne une diminution des niveaux d'eau souterraine et une baisse de la quantité d'eau disponible pour les plantes et les animaux aquatiques. Cela perturbe l'écosystème, entraîne la mort des plantes et des animaux, et déséquilibre la chaîne alimentaire.

En outre, l'excès de prélèvement d'eau entraîne également une modification du débit naturel des cours d'eau, ce qui perturbe les écosystèmes aquatiques. Les écosystèmes d'eau douce sont souvent complexes, et le débit de l'eau est un facteur important pour maintenir l'équilibre de l'écosystème. Un changement dans le débit modifie la composition de l'eau, le pH et la température, ce qui peut avoir un effet domino sur les plantes et les animaux aquatiques.

Pour lutter contre le déséquilibre écologique causé par l'utilisation excessive de l'eau, il est important de promouvoir des pratiques durables et responsables de gestion des ressources en eau. Cela peut inclure des pratiques agricoles durables telles que l'irrigation efficace, la plantation d'espèces résistantes à la sécheresse et la conservation des sols. De plus, la réglementation et la surveillance des prélèvements d'eau peuvent aider à prévenir le déséquilibre écologique en garantissant que les prélèvements d'eau sont effectués de manière responsable et durable. Enfin, l'éducation du public sur l'importance de la préservation des écosystèmes aquatiques peut également contribuer à réduire le déséquilibre écologique.

4. Effets sur la santé

L'utilisation excessive et irresponsable de l'eau peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine. La pollution de l'eau par des produits chimiques et des micro-organismes peut entraîner des maladies et des infections, notamment des maladies diarrhéiques, des hépatites virales et des

infections bactériennes. Les personnes les plus vulnérables aux maladies d'origine hydrique sont les enfants, les personnes âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli. La consommation d'eau contenant des produits chimiques entraîne une contamination de l'approvisionnement alimentaire. Les produits chimiques s'accumulent dans les plantes, les animaux et les poissons, ce qui a des effets néfastes sur la santé des personnes qui les consomment. En fin de compte, l'utilisation excessive et irresponsable de l'eau a des effets négatifs sur la santé à long terme des personnes, des communautés et des écosystèmes.

Pour prévenir les effets négatifs sur la santé associés à l'utilisation excessive et irresponsable de l'eau, il est important de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle de la pollution de l'eau. Cela peut inclure la réglementation de l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture et l'industrie, ainsi que la mise en place de systèmes de traitement de l'eau pour éliminer les contaminants. Il est également important de promouvoir une utilisation responsable de l'eau en encourageant la conservation de l'eau et l'utilisation de méthodes durables pour gérer les ressources en eau. Enfin, l'éducation du public sur les effets négatifs de l'utilisation excessive de l'eau sur la santé peut aider à sensibiliser les gens à l'importance de la gestion durable des ressources en eau.

En somme, l'eau est un bien commun précieux et irremplaçable qui doit être géré de manière responsable. L'usage excessif de l'eau par certains secteurs peut entraîner de graves conséquences pour l'environnement et la santé humaine. Il est donc important que les gouvernements, les entreprises et les citoyens prennent des mesures pour protéger les sources d'eau et les écosystèmes locaux, afin de préserver cette ressource vitale pour les générations futures.

Vers une utilisation raisonnée et durable de l'eau

Accompagner ce changement de paradigme peut être un processus complexe et nécessite la coopération et l'engagement de tous les acteurs concernés.

Les acteurs concernés

Les autorités (État, Région, Département, Communautés de communes)

Les autorités ont un rôle crucial à jouer dans ce changement d'utilisation et de gestion de l'eau par les industriels et les agriculteurs.

1. Réglementation et contrôle

Les autorités doivent établir des règles claires en matière d'utilisation de l'eau et mettre en place des mécanismes de contrôle pour s'assurer que les entreprises et les agriculteurs respectent ces règles.

2. Sensibilisation et formation

Les autorités doivent mener des campagnes de sensibilisation auprès des entreprises et des agriculteurs pour les informer sur les enjeux liés à l'utilisation de l'eau et les inciter à adopter des pratiques plus responsables. Elles peuvent également mettre en place des programmes de formation pour les aider à améliorer leurs pratiques.

3. Incitation financière

Les autorités doivent encourager les entreprises et les agriculteurs à adopter des pratiques plus responsables en offrant des incitations financières telles que des subventions ou des crédits d'impôt pour les investissements visant à améliorer l'utilisation de l'eau ou à réduire la pollution.

4. Coopération et coordination

Les autorités doivent favoriser la coopération et la coordination entre les différentes parties prenantes (entreprises, agriculteurs, ONG, scientifiques, etc.) pour trouver des solutions durables et efficaces pour l'utilisation de l'eau et la gestion de sa qualité.

En somme, les autorités ont un rôle clé à jouer pour accompagner ce changement en fournissant

des orientations, des ressources et des moyens d'action pour aider les entreprises et les agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'eau et de l'environnement.

Les industriels

Le but premier des industriels est de produire des biens ou des services afin de réaliser un profit. Ils cherchent à maximiser leur production et leur rentabilité en utilisant des ressources telles que l'eau, l'énergie et les matières premières de manière efficace et économique.

Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement, de la santé publique ou des droits des travailleurs. Le respect de l'environnement en général, et de l'eau en particulier, ne se fera que sous la contrainte.

Les agriculteurs

Le but premier des agriculteurs d'hier était de produire des denrées alimentaires (cultures, viandes, produits laitiers, etc.) de manière efficace et durable, tout en assurant la rentabilité de leur exploitation agricole. À ce titre, ils cherchaient à maximiser leurs rendements et leur productivité tout en minimisant les pertes et les coûts de production. Pour cela, ils utilisaient souvent des ressources telles que l'eau, les engrais et les pesticides. En outre, les agriculteurs devaient souvent faire face à des pressions économiques, environnementales et sociales, ce qui rendait leur travail difficile et complexe.

Le but premier des agriculteurs de demain devra être de produire des aliments sains et de qualité pour répondre aux besoins alimentaires de la population, tout en assurant la durabilité de leur exploitation et en protégeant l'environnement.

Contraintes et incitations

Contraintes auprès des industriels et agriculteurs :

1. La réglementation

Les autorités doivent élaborer des lois et des réglementations pour encadrer l'utilisation de l'eau et pour contrôler les émissions de polluants dans l'eau. Ces réglementations doivent inclure des normes strictes pour la qualité de l'eau, des limites d'émissions de polluants, des taxes sur l'eau, etc. Ceux qui ne respectent pas ces réglementations doivent faire l'objet de sanctions financières, de poursuites judiciaires, de pertes de subventions et même de fermeture.

2. La participation des parties prenantes

Les parties prenantes, telles que les communautés locales, les groupes de défense de l'environnement, les associations locales et les syndicats, doivent exercer une pression sur l'usage de pratiques plus durables en matière d'utilisation de l'eau. Ceux qui ne répondent pas aux attentes de leurs parties prenantes doivent subir des pertes financières et une détérioration de leur réputation.

Incitations auprès des industriels

1. La certification

Les certifications environnementales, telles que l'ISO 14001, peuvent inciter les entreprises à adopter des pratiques plus durables en matière d'utilisation de l'eau et de gestion des déchets liquides. Les certifications permettent aux entreprises de prouver leur engagement en matière de durabilité environnementale, ce qui peut renforcer leur image de marque et leur réputation auprès des consommateurs.

2. Les technologies durables

Les technologies telles que la réutilisation de l'eau, la récupération de la chaleur et le traitement des eaux usées peuvent aider les industries à réduire leur consommation d'eau et à limiter les polluants rejetés dans l'environnement.

Incitations auprès des agriculteurs

1. La formation et l'éducation

Les agriculteurs peuvent être formés et éduqués sur les pratiques durables en matière d'utilisation de l'eau et de gestion des déchets liquides. Les gouvernements, les organisations agricoles et les établissements d'enseignement peuvent collaborer pour proposer des programmes de formation et des initiatives d'information pour sensibiliser les agriculteurs aux impacts négatifs de l'utilisation abusive de l'eau.

2. Les incitations financières

Les gouvernements peuvent offrir des incitations financières pour encourager les agriculteurs à adopter des pratiques plus durables en matière d'utilisation de l'eau, comme des subventions pour l'achat de matériel et de technologies économes en eau, des crédits d'impôt pour les investissements dans les systèmes de gestion des eaux usées, ou des réductions fiscales pour les agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques de conservation de l'eau.

En somme, pour contraindre industriels et agriculteurs à respecter l'eau qu'ils utilisent et celle qu'ils rejettent dans la nature, il faut adopter une approche globale en combinant la réglementation, la certification, la formation et l'éducation, les incitations financières, les technologies durables et la participation des parties prenantes. Cela permettra de promouvoir une utilisation responsable de l'eau et de protéger les écosystèmes aquatiques pour les générations futures.

Régénérer les niveaux de nos nappes

Baisser le volume de puisage dans les nappes

Industriels

L'eau pompée dans nos nappes, par les industriels, doit être facturée au prix fort afin de les inciter à consommer moins et mieux (recyclage).

Agriculteurs

Doit-on continuer à laisser les agriculteurs arroser systématiquement leurs cultures parfois même par temps de pluie ?

En France, nous ne sommes pas propriétaires du sous-sol. Pourquoi les nappes seraient-elles une exception ? Il faut cesser de distribuer des autorisations de forages à quelques privilégiés !

À quand la culture du riz dans notre région ? Il faut inciter les agriculteurs à cultiver des plantes adaptées à nos conditions climatiques.

Alimenter nos nappes phréatiques

Nous venons de passer en revue les moyens à mettre en œuvre afin de diminuer notre consommation d'eau issue, en particulier, des nappes phréatiques. Il nous reste maintenant à voir comment maintenir, voire même augmenter, l'apport naturel en eau des nappes phréatiques.

Il existe plusieurs moyens pour faciliter l'alimentation des nappes phréatiques de façon naturelle.

1. Préserver les zones humides

Les zones humides jouent un rôle crucial dans la recharge des nappes phréatiques, elles permettent notamment de stocker de grandes quantités d'eau et de laisser l'eau s'infiltrer lentement dans le sol. Préserver les zones humides est donc une mesure essentielle pour favoriser l'alimentation des nappes phréatiques.

2. Planter des arbres

Les arbres ont un rôle important dans la régulation du cycle de l'eau. Ils contribuent à la recharge des nappes phréatiques en absorbant l'eau du sol et en la libérant progressivement dans l'atmosphère par le processus de transpiration. Planter des arbres est donc une solution pour faciliter l'alimentation des nappes phréatiques.

Ils contribuent également à l'alimentation des nappes avec l'eau de pluie qui ruisselle le long de leurs racines jusqu'aux nappes.

3. Aménager des zones de retenue d'eau

Les zones de retenue d'eau permettent de stocker l'eau de pluie et de la laisser s'infiltrer lentement dans le sol. Elles peuvent être aménagées dans les espaces urbains et ruraux, par exemple en créant des fossés de drainage ou en utilisant des techniques de terrassement pour créer des bassins de rétention.

4. Favoriser l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est une méthode de production agricole qui utilise des pratiques respectueuses de l'environnement et de l'eau. Elle favorise notamment la biodiversité des sols, ce qui permet de retenir l'eau et de favoriser son infiltration dans les nappes phréatiques.

5. Promouvoir les pratiques de gestion durable de l'eau

Les pratiques de gestion durable de l'eau, telles que l'irrigation raisonnée, l'utilisation de technologies de précision pour la gestion de l'eau, ou encore la récupération des eaux de pluie, permettent de préserver les ressources en eau et de faciliter l'alimentation des nappes phréatiques.

6. Limiter les coulées de boues

Éviter de labourer les champs dans le sens de la pente.

Promouvoir la technique du non-labour.

Cette eau boueuse qui dévale le long des champs pour finir dans nos rivières n'alimente pas nos nappes. De plus, c'est la partie riche du sol qui s'échappe.

Planter des haies pour ralentir les ruissellements. Les oiseaux, grand consommateurs insectes, nous en remercieront également.

7. Favoriser le retour des vers de terre

Plusieurs études ont montré que les pratiques agricoles intensives, comme l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, ont un impact négatif sur la population de vers de terre. En revanche, les pratiques agricoles durables, telles que la rotation des cultures, la non-labour, la couverture végétale, peuvent favoriser la présence de vers de terre en améliorant la qualité du sol et la biodiversité.

8. Redonner aux sols leur pouvoir absorbant

L'utilisation abusive des intrants (par définition non naturels) au détriment des fumures appauvrit les sols en substrats qui perdent alors leur capacité d'absorption de l'eau.

9. Limiter les zones étanches

Dans les communes, favoriser les revêtements perméables (trottoirs, cours d'écoles, places publiques, ...)

En somme, faciliter l'alimentation des nappes phréatiques de façon naturelle implique des actions diverses et complémentaires, allant de la préservation des zones humides à la promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'eau, en passant par régénération ou la création de zones de retenue d'eau (mais pas sur le principe des bassines alimentées par pompage dans les nappes) et la gestion durable de l'eau.

Observation n°18 du 10 mai 2023 à 16h33

Auteur:

Frédérique Wailly

Adresse de messagerie:

Sujet:

Impact sur l'eau des aménagements urbains

Message:

J'ai assisté dernièrement à une réunion de quartier (Europe, Saint-Sauveur). Certains aménagements prévus, construction de logements, création de parkings, extension du quartier sur un terrain agricole, auront un impact sur l'eau.

Les parkings :

En réponse à une remarque sur l'imperméabilisation des sols, l'utilisation de nouveaux matériaux a été évoquée pour remplacer le « goudronnage » des parkings. Il reste néanmoins le fait que la richesse de la végétation y sera forcément bien moins importante que celle d'une surface naturelle, moins efficace pour le drainage des eaux vers le sous-sol. Les voitures, même celles dites propres, apportent forcément des polluants qui, entraînés par les eaux de pluies et les eaux de ruissellement, se retrouveront dans les eaux souterraines.

De plus la création de ces parkings dont le nombre de places est cité comme un point fort, renforce l'utilisation de la voiture avec les problèmes de circulation que cela engendre et les méfaits produits : pollution de l'air, des sols et en bout de chaîne de l'eau, tassement des sols qui détériore la capacité de drainage et de filtration des eaux.

Aucune solution, ni même de réflexion ne sont évoquées sur une alternative au déplacement et stationnement en voiture en ville.

Construction de logements :

De nombreuses nouvelles constructions ont vu le jour à Arras. Des immeubles avec parkings sur l'emplacement de maisons avec jardin, de friches, de jardins... des zones où la nature était présente. La construction de ces immeubles s'accompagne de l'artificialisation des sols : bâtiments, parkings, cheminements piétonniers, voies d'accès pour les véhicules... La création d'un nouveau quartier, avec les mêmes inconvénients se fera sur un terrain agricole.

Le cycle de l'eau est forcément perturbé.

Le problème de la disponibilité de l'eau n'est d'ailleurs pas évoqué : augmenter le nombre d'habitants de la ville semble le plus important. Plus de monde, c'est un plus grand volume d'eau nécessaire. Le problème de ressource en eau notamment potable (quantité, qualité) s'il n'est pas pris en compte, va s'imposer dans l'avenir comme il l'est déjà dans certaines villes. Un constat a grand renfort de tableaux, de chiffres... devrait déboucher sur des stratégies pas seulement de « réparation » mais d'anticipation en intervenant le moins possible sur le cycle naturel de l'eau.

Il est évidemment important et même indispensable de proposer des logements décents et accessibles à tous financièrement. Avant de construire, il serait souhaitable de réinvestir les logements vacants qui se dégradent. Recenser les logements inoccupés, développer un plan de rénovation de ces logements avec des aides, des accompagnements... permettrait de réinvestir des lieux centre-ville avec tous les bienfaits engendrés : pérennité et développement des commerces de proximité, déplacements à pied ou à vélo, appropriation de la ville par les habitants avec les dynamiques qui pourraient s'y développer...

Extension de la ville :

Un projet d'extension avec création d'un nouveau quartier sur un terrain agricole a été évoqué. Plus largement, des lotissements, des centres commerciaux, des bâtiments industriels... se développent à la périphérie de la ville.

Diminution des surfaces agricoles, artificialisation des sols, circulation engendrée par les salariés, les habitants, les consommateurs : ces phénomènes ont un impact sur la qualité, l'écoulement..., le cycle de l'eau.

Il est d'ailleurs à noter que certains types de magasins (ex : magasins de sport, de bricolage...) ont disparu du centre-ville pour se déplacer vers les centres commerciaux ce qui rend l'utilisation de la voiture indispensable avec tous les effets négatifs sur l'eau déjà cités. Il serait intéressant de développer des stratégies afin que ces commerces réintègrent le centre-ville.

Certains bâtiments industriels ou commerciaux sont abandonnés. Plutôt que d'étendre les zones construites, ces sites pourraient être réinvestis : pour ceux qui ne sont plus utilisables une destruction (avec pour ceux contenant des matériaux polluants qui se retrouvent inévitablement dans l'eau, un traitement adapté) libérant ainsi l'espace, pour les autres une réutilisation tels quels.

Observation n°19 du 10 mai 2023 à 19h56

Auteur:

M. C

Adresse de messagerie:

Sujet:

CLE Scarpê amont

Message:

DIAGNOSTIC : ETAT DES EAUX

Depuis la réalisation de ce projet de plan d'aménagement des eaux, de nouveaux métabolites de pesticides ont défrayé la chronique (Métolachlore et Chlorothalonil notamment). Les PFAS ont aussi été détectés à grande échelle, le problème de leur toxicité et de leur difficile dégradation a été souligné.

Question : Qu'en est il des analyses sur notre bassin versant pour les eaux de surface et les eaux des nappes ?

Proposition : Poursuivre la délivrance des informations sur les nouveaux polluants décelés dans notre bassin versant.

*** L'IMPLICATION DES USAGERS**

Il est donc nécessaire qu'un maximum de personnes se sentent impliquées (pour les usages de l'eau, la sobriété, pour les pollutions domestiques, le choix de son alimentation etc ...). Mais des usagers ne comprennent pas qu'il ne puisse pas en être de même pour la gestion du petit cycle de l'eau (eau d'alimentation et assainissement) - qui est un des éléments de ce projet - si cette gestion est déléguée au privé, ce qui exclut toute participation de représentants d'usagers.

Proposition : Commencer à travailler à une gestion publique avec participation d'usagers là où elle est déléguée.

EAU DOMESTIQUE ET SOBRIETE

Une tarification progressive de l'eau permet – à côté de son aspect social – d'éviter un éventuel gaspillage. Mais paradoxalement, si la part fixe (ou abonnement) est élevée, le petit consommateur paie un prix au m3 plus élevé que les autres.

Proposition : Supprimer ou diminuer fortement la part fixe dans la tarification de l'eau d'alimentation.

(extraits du travail de Eau Secours 62)

Observation n° 20 du 10 mai 2023 à 21h34

Auteur:

Coquelicot62217

Adresse de messagerie:

Sujet:

la question du crinchon

Message:

Habitante d'Aigny je m'inquiète de plusieurs éléments concernant ce petit cours d'eau régulièrement mis en avant pour son côté sauvage. Depuis maintenant 10 ans j'observe la dégradation année par année de cet environnement, arrivée en grande partie par la rocade Sud. Nuisance sonore, moins de faune et d'oiseaux (moins d'arbres) et surtout le remembrement agricole. Un environnement de ce cours d'eau de moins en moins sauvage et une qualité d'eau dégradée. Aujourd'hui le cours d'eau n'a jamais été si bas. Qu'en sera t il si un nouveau point de captation voit le jour en amont? qu'en sera t il si la sucrerie de Boiry pompe de plus en plus d'eau ? qu'en sera t il si la population n'économise pas l'eau ? Faut il mettre des restrictions aux usines ? faut il mettre des restrictions aux particuliers ? je suis pour ...

Deuxième point inquiétant et à travailler d'urgence : la pollution du crinchon. Suite au remembrement de la rocade, des agriculteurs ont récupéré des terres cultivables le long du crinchon autrefois en jachère et riche en biodiversité. (les chouettes chevêches ont disparu depuis 3 ans) Aujourd'hui d'agny à Wailly, les terres cultivées, et traitées abondamment de pesticides se sont rapprochées de la rivière et DES HABITATIONS. Les administrations parlent de "sensibiliser" les agriculteurs. De mon point de vue, sans contrainte, ils continueront à cultiver comme ils l'ont toujours fait, à coup de pesticides, d'engrais. quelle sera l'action concrète du SAGE?

C'est une question de santé publique et de pollution des cours d'eau. Pourquoi leur laisser ce pouvoir de pollution pour une question de rendement d'une poignée de personnes? Pourquoi ne pas faire une bande de protection de 50m aux abords des cours d'eau ? ou interdire les pesticides et engrais dans un rayon de 100m ? Il faudrait peut être envisager également de planter des haies sur ces grandes étendues cultivées.

J'espère que ces contributions pourront aboutir à des actions concrètes et rapides...

Observation n°21 du 10 mai 2023 à 21h56

Auteur:

Vendeville Raymond

Adresse de messagerie:**Sujet:**

avis sur les prélèvements en eau (eau potable et eau de la nappe phréatique)

Message:

On constate de plus en plus de forages, nombreux continuent d'être autorisés pour irriguer (immanquablement on pompe dans les nappes phréatiques. Il serait urgent de d'adapter les modes et moyens des cultures.

Tous concernés !

quels sont les moyens de contrôle sur ses prélèvements agricole, industriels et voir collectivités ? Par contre le particulier est plus facilement soumis financièrement par le contrôle et la tarification de son compteur d'eau et des taxations associées à son abonnement.

Observation n°22 du 10 mai 2023 à 21h53

Auteur:

Jérôme

Adresse de messagerie:**Sujet:**

sage

Message:

Bonjour,

**interdire l'agriculture chimique dans la zone la plus grande possible autour des cours d'eau et des zones de captage.*

**diminuer les quantités d'eau captées progressivement.*

**Mettre en place une politique tarifaire incitant aux économies et pénalisant les gros consommateurs.*

** Stopper les pompages agricoles destinés à arroser des cultures non adaptées aux changements qui s'annoncent.*

** Retour en Régie municipale de la gestion de l'eau pour cette ressource vitale.*

** Stopper l'artificialisation des sols.*

**Préempter les terres agricoles en vente pour y installer des maraichers travaillant dans le respect du vivant.*

Cordialement

Observation n°23 du 10 mai 2023 à 22h22

Auteur:

DENIS Denis et DALLENE Jean Paul

Adresse de messagerie:**Sujet:**

Reconquête du cycle de l'eau

Message:

Dans le cadre du sage, il faut favoriser la recharge de la nappe en encourageant des pratiques culturelles favorisant l'infiltration de l'eau. Mais cela demande aussi un effort des zones urbaines pour permettre à l'eau de s'infiltrer dans les sols et non être rejeté à la rivière. Au niveau de la qualité de l'eau, les efforts réalisés par les exploitants agricoles ont permis de limiter la détérioration de sa qualité. Si demain, on veut améliorer les résultats, il faut raisonner les solutions non pas au niveau des périmètres rapprochés et éloignés, mais au niveau de l'ensemble du bassin versant. Le maintien de l'élevage et de ses prairies est primordiales. Il faut faciliter le passage vers une agriculture agro écologique qui permettra d'enrichir les sols en matière organique et moins utilisatrice d'intrants tout en lui permettant de conserver son potentiel de productions. Pour cela le recours aux moyens de productions actuels peuvent être réduits mais pas supprimés, sachant que la recherche sur le vivant va dans les années à venir faciliter la suppression des produits issus de la pétrochimie. Face aux changements climatiques, les nouvelles pratiques agricoles favorisant le cycle de l'eau et son infiltration, doit permettre de maintenir voir de développés une irrigation responsable pour faire face aux besoins des cultures en eau. La CUA, après sa volonté de recherche sur la méthanisation, doit s'engager dans le recyclage des eaux usées vers l'irrigation. On doit tous pouvoir avoir un accès à l'eau pour boire et manger, ne nous opposons pas et travaillons ensemble.

Observation n°24 du 10 mai 2023 à 23h38

Auteur:

Marcelin Petit

Adresse de messagerie:**Sujet:**

Eaux de surface et eau de nappe

Message:

Les élus.. les gestionnaires..les décideurs doivent s'engager sur des objectifs ambitieux pour la préservation de l'eau en quantité et en qualité pour que ce SAGE soit refu crédible aux yeux du public...

Par exemple.... rendre l'eau de la Scarpe propre à la baignade...et sue des zones de baignade autorisée soit aménagées pour le prouver.... en dehors de cette mesure l'image de cours d'eau restera celle d'in exutoire sans valeur...

Pour favoriser le retour à une fine et riche flore diversifiées...la Scarpe doit être rendue à sa nature de rivière. Tout en maintenant la navigation de plaisance ..

Des pontons d'accostage sont nécessaires pour favoriser la pratique des petites embarcations..canoë.. barque.. padle..etc...

Aucun déversement direct ds le cours d'eau ne doit être toléré...des zones de lagunage aménagée en sortie des Stations d'épuration doivent être généralisées.

L'utilisation des eaux superficielles doit être autorisée pour l'irrigation...

Concernant les ressources souterraines..la question N°1 ..majeure et problématique concerne la recharge des nappes. .Le déficit de recharge des nappes provient comme il a été dit de l'imperméabilisation des sols artificialisés et aussi agricoles... ces sols agricoles sont rendus imperméables par le manque de vers de terre notamment et d'autres organismes et micro-organismes vivants...

L'utilisation de toutes sortes de produits chimiques de traitement des cultures a littéralement tué..les sols et leurs occupants bienfaiteurs ... on dit qu'il y a 50 ans 1 hectare de terre abritait 2 tonnes de lombrics.. aujourd'hui il n'en reste que 50 kg par hectare...

Un véritable SAGE devrait s'engager à interdire à court terme l'agriculture chimique. faute d'obtenir la moindre crédibilité..

Pour envisager l'avenir à plus long terme le SAGE doit s'engager à préserver et protéger tous les champs captant.. même ceux qui ne sont plus utilisés.

Des engagements forts le semble nécessaires pour envisager l'avenir de l'eau et le notre par voie de conséquence..

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette contribution..

Très cordialement...

Observation n°25 du 11 mai 2023 à 16h45

Auteur:

Alexandre Cousin, conseiller régional des Hauts de France, membre de la commission environnement

Adresse de messagerie:

alexandrenisuoc@gmail.com

Sujet:

contribution au SAGE Scarpe amont - Alexandre Cousin

Message:

Sur notre territoire, comme sur celui national se pose la question de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

L'Artois (dont le bassin Scarpe Amont) est un territoire marqué par une importante densité de population, une artificialisation très élevée, la présence de nombreuses zones industrielles, et une agriculture conventionnelle et intensive omniprésente. A contrario, la biodiversité y est d'ores et déjà effondrée et les espaces de nature rares, exigus et morcelés. Ceci n'est pas une liste exhaustive, mais plutôt une illustration des particularités de ce territoire.

Ces particularités ont un impact très lourd sur l'eau.

De prime abord sur la qualité :

- L'agriculture intensive et son cortège de pesticides et de nitrates, pollue et les cours d'eau et les

nappes. De nombreuses molécules reconnues comme cancérigènes par l'OMS se retrouvent ainsi en concentration importante dans notre eau : le chlorizadone, par exemple.

- Les activités industrielles, et le ruissèlement des eaux sur les immenses zones artificialisées, ont également des impacts lourds

- La densité de population et les usages quotidiens et domestiques de produits contenant des substances chimiques, dégradent la qualité des eaux.

- L'histoire de notre territoire et la Première Guerre mondiale, expliquent la présence de perchlorates en taux si élevés que l'eau du robinet est régulièrement déconseillée aux femmes enceintes.

Elles impactent également la quantité d'eau disponible :

- L'irrigation a une incidence énorme sur la ressource en eau. D'autant plus que certaines cultures, comme le maïs qui a très principalement vocation à alimenter le bétail ou à être exporté, consomment énormément d'eau.

- L'artificialisation massive des sols sur notre territoire pénalise la recharge des nappes phréatiques.

- De très nombreuses industries ont des consommations très élevées et non économes de l'eau.

- Nous, en tant que population, avons encore un rapport à l'eau lié à une abondance infinie, facile et présumée.

Enfin, le réchauffement climatique et ses dérèglements, affecte et la pluviométrie et accentue les épisodes de sécheresse avec des conséquences très importantes sur le rechargement des nappes et les usages de l'eau.

La question de l'eau, il faut le rappeler, est éminemment politique. Et si nous ne souhaitons pas connaître des restrictions d'usage de l'eau, liées à des pollutions, ou des stress hydriques aboutissant à des pénuries d'eau, des décisions fortes et courageuses devront être prises.

Certaines relèvent de quotas, qu'il s'agisse d'usages :

- domestiques (et qui peuvent être encouragés par une tarification sociale et progressive de l'eau, pratiquée par de nombreuses collectivités écologistes)

- agricoles, où les ponctions d'eau dans la nappe sont déclaratives et quasiment sans contrôle,

- industriels, définis par secteur et en encourageant la vertu et l'économie de l'eau

Certaines pratiques doivent également être rediscutées. Ainsi de l'urbanisation et de l'artificialisation à outrance, quand tant de logements et de friches existent encore sur le territoire.

A ce titre, nous demandons l'application sans nuance de la zéro artificialisation nette. (ZAN)

Une stratégie agricole doit également être définie, en favorisant les cultures ayant des besoins modérés en eau et biologiques, se passant de pesticides. Pas de révolution en la matière, il suffit par exemple de lire cette brochure de l'agence de l'eau datant de 2020 et intitulée : Une agriculture à faible impact sur l'eau, c'est possible ! <https://www.lesagencesdeleau.fr/ressources/une-agriculture-faible-impact-sur-leau-cest-possible>

Concernant la stratégie industrielle territoriale, la question de l'eau doit être pensée et revendiquée. Le choix des industries et entreprises s'installant sur notre territoire doit inclure la résilience, la sobriété et l'efficacité dans l'utilisation de l'eau. Et les industries déjà présentes doivent être encouragées par divers leviers à l'excellence en terme d'usage d'eau.

Par ailleurs, il faut rappeler qu'en tant qu'individus et par nos attitudes de consommation, nous pouvons avoir un impact fort sur l'eau. Ainsi et par exemple, rappelons que la consommation de viande est un vecteur très important de consommation d'eau.

Enfin en ce qui concerne les cours d'eau à proprement parler, et en parallèle de ces actions, il faut poursuivre tous les travaux qui permettent leur naturalité, leur bonne fonctionnalité et leur

continuité. Ce sont souvent des investissements importants, mais cofinancés et indispensables dans un territoire où l'action de l'homme a fortement anthropisé les milieux aquatiques.

En tout état de cause, le SAGE est un outil essentiel pour préconiser et mener à bien, avec transversalité, ces missions.